

Libération, 6 juillet 2012

AU RAPPORT
Par WILLY LEDEVIN

Sénat : la loi pénitentiaire rate sa mise en examen

C'est une loi qui devait corriger un archaïsme de la République. Née après plus de huit ans de travail parlementaire et soucieuse des orientations fixées par le Conseil de l'Europe, la réforme de la vie pénitentiaire promulguée en novembre 2009 affichait une ambition : moraliser la prison.

Hier, le texte subissait son premier examen de passage avec la publication d'un rapport, réalisé par les sénateurs Nicole Borvo Cohen-Seat (PCF) et Jean-René Lecerf (UMP), sur son application. Et la sentence des examinateurs est sans équivoque : « Pour l'instant, l'avancée n'est pas à la mesure des espoirs qu'elle avait soulevés. »

C'est d'abord la lenteur de la signature des décrets d'application qui est visée : ainsi, celui relatif à l'élaboration de « règlements intérieurs types » pour préciser le fonctionnement de chaque catégorie d'établissement pénitentiaire n'est toujours pas paraphé !

Ensuite, les rapporteurs pointent « l'inertie administrative », générée, selon eux, par « l'insuffisance de moyens alloués au développement des aménagements de peines ». L'étude d'impact de la loi prévoyait l'embauche de 1000 conseillers d'insertion et de probation. Trois ans plus tard, moins du tiers de ces postes ont été ouverts.

Enfin, la rémunération du travail en prison reste une gageure. « Afin de redonner du souffle aux principes fondateurs de la loi », les sénateurs proposent la création d'un revenu minimum carcéral destiné aux personnes les plus vulnérables. Ils envisagent aussi de garantir aux détenus « le droit à l'image, la possibilité de remettre des documents personnels au greffe de l'établissement, ainsi que la présence d'un assesseur extérieur lors des commissions de discipline ».

Le tout sur fond d'augmentation constante du nombre de personnes incarcérées en France : environ 2000 de plus par an. ♦